



COMITE CONSULTATIF DE LA MOBILITE
CCM
 Procès-verbal de la réunion n°3 du 28 octobre 2021

Nom	Titre	P : présent A : Absent Exc : excusé
Présidente		
M. Laroche	Echevine de la Mobilité	P
Membres du Conseil communal		
S. De Wevere	Liste du mayeur	P
JC. Jaumotte		Exc
X. Marichal	Ecolos	Exc
M. Charlier	Oxygène	P
S. Yahia	PluS	Abs
Société civile – représentants des citoyens (10)		
A. Van Hove		Exc
C. Thays		Exc
M. Depoortere		P
N. Delbar		P
Guy Lefebvre		P
Grégory Lefèvre		P
V. Koelsch		P
J. Simon		
B. Godart		P
N. Moonens-Vandam		
Associations locales Stéphanoises		
G. Detroz	asbl 10 de conduite	Exc
J-L. Closset	GRACQ Locale stéphanoise	P
F. Maillez / Christian Alen	Patrimoine stéphanois asbl	P
P. Walgraffe	Atelier Vélos	P
Autres instances		
Verniers Harald	Représentant de la Zone de Police	P
F. Letroye JM Jadot	Représentant de la DGO1 - Direction des routes ;	Exc
	Représentant du SPW-DGMI (Direction de la planification de la mobilité)	



	Représentants du SPW-DGMI (Direction territoriale des routes et Direction des déplacements doux)		
	Représentants du SPW-DGO4 (Direction extérieure de l'aménagement du territoire et Direction centrale)		
	un représentant de la SRWT		
	un représentant du groupe TEC		
	un représentant du groupe SNCB		
B. Trigalet	un représentant de la CCATM		Exc
	tout autre représentant nécessaire au traitement d'un dossier en particulier		
Représentants des services communaux			
S. Thiébaud	CeM communale – Chef de division technique		P
A. Ballant	Service travaux		P
	Service urbanisme		

1. Objet de la réunion

Etat d'avancement de l'audit cyclable
Présentation des projets PIWACY

2. Présentation / Débat :

Présentation : slides en annexe au PV
Point sur l'avancement de l'audit – pas de question

Quelques précisions sont apportées afin d'expliquer quelle manière a été utilisée en vue de choisir les projets qui aboutissent aux fiches qui seront présentées ce soir.

Le Collège communal est conscient de la nécessité d'étudier le centre de court mais la difficulté de cette étude est qu'elle nécessite des investigations complémentaires mais aussi la configuration du centre traversée par des voiries régionales, exclut de cet appel à projet.

Les timings imposés ne permettent pas cette réflexion actuellement et le sera au travers de la mise à jour du plan communal de mobilité (PCM) pour lequel la commune est en attente de l'accord du Ministre.

Projet 1 : centre vers Beaurieux

Présentation du projet

- Points d'attention où des mesures doivent être étudiées :
 - o Carrefour rue du Tienne et rue de Beaurieux
 - o Entre TBC et rue du Moulin



- Traversée de la rue Saussale vers clos de l'Orne
- Partie cyclable rue Mont-saint-Guibert : maintien des pavés ou pas ?

Questions du comité :

- Afin d'éviter un point noir à hauteur du parc à container, et éviter une courbe en voirie difficile, n'est-il pas envisageable d'étudier le passage par la place Baudouin ?
 - Sera analysé et adapter sur les fiches si cela s'avère plus approprié.
- Afin d'éviter la promenade de la Thyle, qui est plutôt réservée aux piétons, n'est-il pas possible d'étudier le cheminement piéton via la rue du Roman Pais ?
 - Sera analysé et adapter sur les fiches si cela s'avère plus approprié.
- Attention à avoir au passage de bordures, bien prévoir des bordures surbaissées sur le cheminement vélos.
 - Cette attention est prévue
- La ruelle Crombé est actuellement étroite si on souhaite développer ce cheminement car le croisement est difficile et le passage des vélos cargo compliqué.
 - Ce sentier se situe sur fond privé.
- Difficulté au carrefour rue du Tienne, rue de Beurieux à hauteur du garage Emilio
 - Un groupe de travail sera formé afin d'étudier l'aménagement le plus adéquat.
- Actuellement tout le cheminement le long de la rue de Beurieux, entre la N25 et les bulles à verres, est partagé entre piétons et vélos.
 - L'accès piétons est relativement réduit. Cette zone n'est pas fortement urbanisée ni bordée de pôles attractifs, ce qui amène un public plutôt vélos ou voitures.
- Cheminement depuis le village de Beurieux jusqu'au Hayeffe : est-ce vraiment ce cheminement à privilégier ? Ne faut-il pas envisager aussi par la rue de la papeterie et la rue Lannoye ?
 - Le village de Beurieux (rues du Grand Philippe, Fossés des Vaux, Ferme blanche, etc.) se trouve en zone interdite à tous véhicules excepté circulation locale. L'aboutissement de ce quartier sur la rue de Beurieux se dirigerait plutôt vers la rue de la Papeterie (aménagée par une D10) pour se rendre à l'école des Hayeffes. L'itinéraire proposé ici cible plutôt les cyclistes à destination du centre de Court-Saint-Etienne. Une étude complémentaire peut être envisagée à l'avenir afin de voir ce qu'il est possible d'améliorer pour ce public cible. Cependant les liaisons nécessaires avec la commune voisine doivent faire l'objet de discussion avec cette dernière et ne pourront donc pas être intégrées dans cet appel à projet.
- Si une partie de la rue de Mont-Saint-Guibert est envisagée en rue cyclable, les pavés ne pourront être maintenus car totalement inadaptés aux cyclistes
 - Asphalte à étudier
 - Rq : la commune de MSG envisage la mise en place d'une rue scolaire à hauteur de l'école. Le projet Stéphanois s'intègre tout à fait dans ce projet.

Remarques du comité :

- Est-ce que les bandes colorées sont en asphalte ?
 - Oui ce n'est pas de la peinture car interdit mais soit un enduit coloré soit un asphalte coloré.



- Il y a une nécessité de maintenir un bon équilibre entre tous les usagers. Beaucoup de plaintes apparaissent avec l'arrivée des trottinettes, autres.
- Y a-t-il de la sensibilisation de prévue ? afin de sensibiliser tous les utilisateurs
 - Panneaux de dépassements sont prévus
 - Semaine de la mobilité qui sensibilise
 - Souhait de refaire cette activité de façon annuelle
 - Une communication sera faite pour expliquer les nouvelles règles via réseaux communaux

Projet 2 : Sart vers Centre via Suzeril

- Présentation du projet avec mise en place de bandes cyclables suggérées entre le village de Sart et la rue des Maçons

Questions du comité :

- Rue des Maçons : manque de confort pour la montée alors qu'ici on a donné priorité à la descente
 - Projet à étudier à l'avenir, en effet
- L'aboutissement se trouve à la rue de Suzeril : quid de la suite ?
 - Besoin d'une étude plus approfondie de la liaison vers le centre à intégrer dans le PCM

Projet 3 : gare de Faux vers place de Sart

- Présentation du projet avec itinéraire via la rue des Terres noires et rue de l'église de Sart. L'autre partie de la rue entre Terre noire et la place de Sart est à l'étude d'aménagement de sécurité en y intégrant également les cyclistes.

Questions du comité :

- Itinéraire utilisé mais pas par les terres noires car difficulté liée à la montée. Surpris de cet itinéraire.
 - Le souci est que la rue de Faux est un itinéraire camion donc difficile également
 - Quid de la priorité du réseau primaire mais reviendra avec ce sujet. Propos contredit par un autre participant qui trouve cette liaison importante aussi et stratégique dans le cadre d'une politique de mobilité qui veut encourager le transfert modal, du fait qu'elle assure une liaison entre la gare snbc de faux, les chemins de fond de vallée , le centre de sart et son école
- .

Projet 4 : Centre vers école Steiner

- Présentation du projet
 - Zone dangereuse confirmé dans la montée de la rue de la Quenique, une bande cyclable suggérée est proposée afin d'attirer l'attention des automobilistes sur la présence de cyclistes.



Questions du comité :

- Est-ce que l'itinéraire par le sentier le long de la bibliothèque pourrait être un itinéraire vélo ?
 - Pas possible car pente ++ et maintenir cet itinéraire pour les piétons

Projet 5 : Centre vers Ruchaux

- Présentation de la proposition via Chaurly. Possibilité par le pont du Ruchaux mais plus dangereux, avis des cyclistes ?

Questions du comité :

- Les cyclistes prennent par le pont. Pierre ira faire cet itinéraire et fera ses observations et suggestion.
 - Itinéraire à étudier par BCS
- L'itinéraire proposé par la rue Baudoux, sur le plan on voit un accès au préalable, quid ?
 - Cet accès n'est actuellement pas carrossable et n'est pas non plus communal. C'est l'ancienne piste d'accès du chantier Infrabel.

Projet 6 : rue François – zone de rencontre

- Présentation du projet
 - Le budget prévoit la réalisation des trottoirs traversants de part et d'autre, du marquage et de la signalisation

Projet 7 : implantation abris vélos

- Présentation du projet

Questions du comité :

- Beau projet d'inclure cela dans les écoles
- Importance des box sécurisés aux gares, dans le cadre de l'inter modalité vélos/trains, un des obstacles à celle-ci est en effet le vol et le vandalisme des vélos
 - Cela est déjà existant aux 3 gares de court et ne sont pas tous loués.
- Bonne idée, connaît-on les besoins des autres écoles ? non communales ?
 - L'appel à projet impose d'être sur le domaine public mais on peut analyser ce qui pourrait être envisagé.
- Ne faudrait-il pas également prévoir des aménagements aux endroits stratégiques tels que : place, scout, commerces, cafés, etc.
 - Envisageable et déjà fait à certains endroits mais avec des arceaux vélos. Choix à faire suivant le besoin (dépôt minute, stationnement courte, moyenne ou longue durée)
 - Ne pas hésitez de revenir avec des propositions (parking covoiturage à Beaurieux).
- Qu'est-ce qui explique les prix différents entre les implantations et qu'est-ce qui a amené ces choix ?



- Choix du modèle suivant l'implantation sur le site (intérieur du site ou extérieur) et également suivant le nombre à parker.
- Précision apportée sur le choix définitifs des modèles. A ce stade nous nous sommes basés sur des hypothèses. Suivant l'acceptation des projets par le SPW, des précisions seront définies lors de l'élaboration des dossiers définitifs.



■

3. Planning :

Les fiches vont être adaptées suivant les remarques de cette réunion et seront soumises au Conseil communal de décembre.

Il n'est pas prévu de représenter les fiches au comité de consultation.

4. Fin de la réunion

La réunion s'est terminée à 18h45

La prochaine réunion aura lieu en février 2022

5. Transmis PV

Toutes remarques ou corrections peuvent être envoyées par mail à « sth@court-st-etienne.be » dans les 5 jours ouvrables de la réception.

Passé ce délai le PV est considéré comme accepté.